

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE*1^{ère} Séance de l'année 2010**Vendredi 29 janvier 2010*

DÉLIBÉRATION N° 10.01.01/61

**Reprise des marchés publics,
contrats et emprunts
passés par l'ex SIEPA
en vigueur au 30 décembre 2008**

L'An Deux Mil Dix, le vendredi 29 janvier, à 15 heures 22, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle du Conseil, au siège social (2^{ème} étage), sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 22 janvier 2010.

PRÉSENTS : 14		
Mr Jacques	BANGOU	Président du Conseil
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
Mr Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président
Mr José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
Mr Robert	BARBIN	Délégué communautaire
Mr Gérard	DESTOUCHES	Délégué communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée communautaire
Mr Serge	NIRELEP	Délégué communautaire
Mr Franck	PETIT	Délégué communautaire
Mr Lambert	NOMEL	Délégué communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée communautaire
Mr Patrick	SELLIN	Délégué communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée communautaire

MANDANTS : 0	MANDATAIRES : 0

EXCUSÉS : 2
Mr Eric JALTON Mme Alexandrine MOUEZA

ABSENTS : 5
Mr Dominique BIRAS Mr Georges BREDENT Mme Juliana FENGAROL Mme Eliane GUIOUGOU

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Franck PETIT*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notamment ses articles L.5216-6 et L.5216-7 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de POINTE-A-PITRE/ABYMES (SIEPA) ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

L'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 dispose :

- Que le SIEPA est dissous de plein droit depuis le 30 décembre 2008, date de la création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- Que le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a entraîné de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services nécessaires à leur exercice ainsi que la reprise de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;
- Que dans le cadre de la reprise des compétences Eau et Assainissement telles qu'exercées au 30 décembre 2008, il convient que la Communauté d'Agglomération CAP Excellence reprenne à son nom les contrats, marchés, emprunts et services restreints

Le Conseil Communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à informer tous les co-contractants de l'ex-SIEPA du changement de personne morale aux contrats suite à la dissolution du SIEPA et de la reprise de ses compétences par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- Se prononcer sur la reprise par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence des marchés de services et de travaux, des conventions et des contrats d'emprunts ci-dessus mentionnés.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'autoriser le Président à informer tous les co-contractants de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de POINTE-A-PITRE/ABYMES (SIEPA) du changement de personne morale aux contrats, suite à la dissolution du SIEPA, et de la reprise de ses compétences par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du 30 décembre 2008.

ARTICLE 2 – D'autoriser le Président à procéder à la reprise par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence des marchés de services et de travaux, des conventions et des contrats d'emprunts en cours au 30 décembre 2008 ci-après mentionnés :

Contrats et marchés en cours

Contrats d'abonnements :

- contrats EDF différents équipements (locaux de Dugazon, ...)
- contrats téléphoniques avec France-Télécom, ligne Internet, et mobiles
- contrats avec la Poste
- Tickets Restaurants

Contrats d'assurances

- Contrat avec GRAS SAVOYE pour les marchés d'assurance GAN Responsabilité Civile contrat n°201184/001 et Dommage Ouvrage contrat n° 201184/002.
- Contrat CNP Assurances contrat n°1406D-84373
(Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents permanents (titulaires ou stagiaires) des collectivités locales ou établissements publics.

- Contrat Flotte Automobile n°081006013

Marchés de Services :

- Marché du 23 août 2007

Avec **L.A.N.M. 7** pour assurer l'élaboration d'une mission portant sur un volet patrimonial et un volet historique pour le compte du SIEPA.

- Marché n°08-006 du 13 juin 2008

Avec **SAFEGE GUADELOUPE/ASCONIT** pour assurer la mise en place des procédures d'élaboration des dossiers d'autorisation préalable de prélèvement et d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine pour le captage du DUCLOS rivière de Bras David.

- Marché n°08-007 du 01 décembre 2008

Avec **CCET/POYRY** pour assurer la mission de définition en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité (phase 1) devant aboutir à un marché (phase 2) des travaux de déplacement du poste de refoulement des eaux usées à Bergevin.

- Marché n°08-011 du 01 décembre 2008

Avec la **DAF GUADELOUPE** pour assurer la mission d'assistance conseil auprès de la collectivité dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur l'ensemble du territoire du SIEPA.

- Marché du 19 décembre 2008

Avec la **DAF GUADELOUPE** pour assurer la prestation d'assistance et de conseil pour l'expertise de l'exploitation en gérance des services de l'eau et assainissement et la passation des marchés de prestations de services pour l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2009.

Marchés de travaux :

- Marché du 08 janvier 2002
Avec le **BECT DESVARIEUX** pour assurer la maîtrise d'œuvre pour le transfert d'eau Miquel/Chauvel.
- Marché du 10 octobre 2003
Avec la SEMAG pour assurer la réalisation du programme pluriannuel des travaux d'assainissement.
- Marché n°04002 du 17 août 2004
Avec **MOULIN** pour le réseau surpressé de Miquel-Chauvel/Electricité et réseaux extérieurs Lot 1&Lot 2.
- Marché n°04-006 du 06 décembre 2004
Avec **GETELEC** pour la construction des locaux techniques de Miquel et équipements en surpresseurs Lot 2.
- Marché n°05009 du 06 avril 2006
Avec la **DAF** pour assurer la maîtrise d'œuvre - Marché triennal à bons de commande de travaux d'alimentation en eau potable 2&3^{ème} tranches sur le territoire de la Ville des ABYMES.

Avec la **DAF** pour assurer la maîtrise d'œuvre – Marché à bons de commande des travaux d'assainissement des eaux usées 2&3^{ème} tranches sur le territoire de la Ville des ABYMES.
- Marché du 31 octobre 2007
Avec **CCET/POYRY** pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de Rénovation – Extension des Réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Eaux Usées sur le territoire de la ville de POINTE-A-PITRE.
- Marché n°07-015 du 29 novembre 2007
Avec le bureau d'Architecture **SOPHIYAIR-LANDAIS** pour assurer la maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement et l'agencement de bureaux neufs de Dugazon – ABYMES.
- Marché n°08-005 du 4 Avril 2008
Marché de travaux d'aménagement des bureaux neufs de Dugazon – ABYMES.
 - ↳ Lot n°1 : cloisons placoplatre (POLYBAT)
 - ↳ Lot n°2 : menuiserie bois (PROSECO)
 - ↳ Lot n°3 : électricité (ELECTRICITE 2000)
 - ↳ Lot n°4 : climatisation (PROSECO)
 - ↳ Lot n°5 : plomberie sanitaire (POLYBAT)
 - ↳ Lot n°6 : peinture revêtement mural (PROSECO)
- Marché du 3 juillet 2008
Avec AQUA TP pour assurer les travaux d'alimentation en eau potable et ouvrages annexes sur le territoire de la Ville de POINTE-A-PITRE.

- Marché du 3 juillet 2008

Avec GETELEC pour assurer les travaux d'assainissement des eaux usées et ouvrages annexes sur le territoire de la Ville de POINTE-A-PITRE.

- Marché n°08-008 du 7 juillet 2008

Avec AQUA TP pour assurer le remplacement de vannes de tête pour eaux usées pour la station d'épuration située à Pointe à Donne – Jarry.

Avec GENERALE DES EAUX GUADELOUPE pour la fourniture de compteurs électromagnétiques au niveau du réservoir de Baimbridge – ABYMES.

- Marché n°08-007 du 14 août 2008

Avec la **GEDIP** pour la fourniture et pose de rayonnages mobiles et fixes pour les dossiers clients de la Gérance du Service des eaux à Morne Miquel – ABYMES.

Emprunts :

CAISSE D'EPARGNE

↳ Contrat N°2004303 daté du 15/10/2004 Construction d'un Réservoir d'Eau Potable

↳ Contrat N°2004304 daté du 15/10/2004 Remplacement Canalisation Eaux Usées

FINANCIERE OCEOR

↳ Contrat N°200709055 daté du 26/05/2008 Consolidation FLEXILIS Eau Potable

↳ Contrat N°200709055 daté du 25/03/2009 Convention FLEXILIS Assainissement

↳ Contrat N°114435 1 01 daté du 14/04/1992 Travaux d'assainissement des Eaux Usées

↳ Contrat N°39000028802 daté du 06/12/1999 Financement de travaux d'Alimentation en Eau Potable

CREDIT AGRICOLE

↳ Contrat N°0023899106 daté du 14/10/2008 Travaux d'eau potable -Travaux Infrastructures

↳ Contrat N°C GP 0261 01 P daté du 22/10/1990 Programme de travaux en Eau Potable et Eaux Usées 1987/1988

↳ Contrat N°C GP 1001 01 G daté du 27/08/1992 Programme de travaux en Eau Potable et Eaux Usées 1991

CONVENTIONS

Convention en dépenses :

- Convention d'autorisation de passage en terrain privé datée du 16 mai 1984 passée avec la SIG concernant la conduite Eau potable – Renforcement du Raizet par le réservoir de Chauvel : servitude de passage.

- Convention d'alimentation en eau brute datée du 1^{er} septembre 1992 passée avec le Département de la Guadeloupe concernant la fourniture à partir d'un piquage à la Jaille sur la conduite mixte Ø1400 de l'équivalent du droit d'eau dont dispose le syndicat par arrêté préfectoral du 25 août 1978 soit : 2501/s, 21600 13j.

- Convention d'autorisation de passage en terrain privée datée du 26 août 1996 passée avec l'INRA concernant la conduite d'amenée d'eau brute diamètre 500 mm de Bras David – Domaine Duclos – Petit-Bourg ; Compensation forfaitaire et définitive de la servitude : 43 471, 50 F (6.627,19 €).
- Convention d'occupation temporaire du domaine public La Portuaire à compter du 1^{er} janvier 2003 : durée 15 ans datée du 10 octobre 2003 passée avec le Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) concernant le passage de l'émissaire de la station d'épuration de la Pointe à Donne : conduites souterraines : 250 ml/Rejets d'effluents, conduite immergée : 1490 ml.
- Convention d'entretien photocopieur (48 mois) datée du 12 janvier 2006 passée avec la Société de Bureautique Guadeloupéenne (SBG) concernant la maintenance photocopieur TOSHIBA E-STUDIO 4511 et fourniture des consommables contrats d'assurance copie N°1731.
- Contrat de prestation de service (durée 3 ans) datée du 1^{er} février 2008 avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale concernant le service d'aide juridique aux collectivités locales et établissements publics.
- Contrat de service (durée 1 an) datée de Décembre 2008 avec SODEXGAZ concernant l'assistance technique, vérification des extincteurs des Bureaux de Dugazon.
- Convention d'Autorisation de passage en terrain privé ; durée des canalisations passée avec le SIEAPAPA concernant la canalisation d'eaux usées : Etablissement des canalisations sur une bande de terrain de 78 m de long 8 m de large et de hauteur de diamètre 60 minimum.
- Contrat de prestation : 1 an renouvelable par tacite reconduction datée du 15 juin 2002 avec LA POSTE pour l'affranchissement du courrier annuel.

Convention en recettes :

- Convention de vente d'eau en gros datée du 11 juin 1997 avec le SIGF pour la vente d'eau en gros : 100 000 M3/AN
- Contrat de gérance : durée 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2000 datée du 22 décembre 1999 avec la Générale des Eaux Guadeloupe (GDE) concernant la gestion des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.
- Convention avec opérateur téléphonique : durée 9 ans datée du 12 janvier 2000 avec ORANGE CARAIBES pour la mise à disposition de site pour l'exploitation de réseaux de radiotéléphonie cellulaire numérique à pages, ABYMES, parcelle BY 85.
- Convention avec opérateur téléphonique : durée 9 ans datée du 17 avril 2001 avec ORANGE CARAIBES pour la mise à disposition de site pour l'exploitation de réseau de radiotéléphonie cellulaire numérique, Dugazon, ABYMES (Section CR, parcelle n°99).

- Convention avec opérateur téléphonique : durée 15 ans datée du 4 octobre 2001 avec ONLY pour la mise à disposition de site pour l'exploitation de réseau de radiotéléphonie, parcelle 7MX5M dans l'enceinte du réservoir de Boisvin, ABYMES.
- Convention avec opérateur téléphonique : durée 15 ans datée du 4 octobre 2001 avec ONLY pour la mise à disposition de site pour l'exploitation de réseau de radiotéléphonie cellulaire, château d'eau de Dothémare, ABYMES, superficie 7M x 5M soit 35M².
- Convention avec opérateur téléphonique : durée 15 ans datée du 4 octobre 2001 avec ONLY concernant la mise à disposition de site pour l'exploitation de réseau de radiotéléphonie, SIEAPAPA MORNE MIQUEL, ABYMES, superficie 7M x 5M soit 35M².
- Convention avec opérateur téléphonique, durée 12 ans datée du 19 juin 2002 avec DIGICEL concernant la location de site pour l'exploitation d'une station radioélectrique, Morne Miquel Section CZ, parcelle 17.
- Convention de déversement et de traitement des eaux usées ; durée 3 ans minimum, datée du 6 décembre 2007 passée avec le SIAEAG concernant le déversement et traitement des eaux usées en provenance des quartiers de Moudong - Houelbourg Jarry, à BAIE-MAHAULT et d'Arnouville, à PETIT-BOURG.
- Convention d'implantation datée du 4 juin 2008 avec la SCI EBENE concernant l'implantation provisoire d'un poste de refoulement et réseaux annexes (pas de perception de redevance d'assainissement durant la période d'installation provisoire).

ARTICLE 3 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de POINTE-À-PITRE, à Monsieur le Député-Maire de la ville des ABYMES, à Monsieur le Maire de la Ville de POINTE-A-PITRE et à Monsieur le Trésorier Principal ABYMES / GOSIER.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

POINTE-À-PITRE, le

Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de POINTE-À-PITRE, le
- Délibération transmise à la Trésorerie d'ABYMES/GOSIER, le